

# SA SNCF VOYAGEURS



## L'UNSA OBTIENT UNE PRIME EXCEPTIONNELLE

Notre organisation syndicale salue l'attribution de cette prime obtenue par le biais de la négociation dans le cadre du dialogue social.

**600 €**

c'est le montant brut de la prime qui sera versée aux agents de la SA Voyageurs sur la solde de décembre 2021.

Au-delà des revendications fortes liées à la négociation annuelle obligatoire (NAO), l'UNSA-Ferroviaire avait déjà interpellé Christophe Fanichet, le président de la SA SNCF Voyageurs, afin de revendiquer une reconnaissance du travail des salariés durant la période de crise sanitaire.

### SELON L'UNSA-FERROVIAIRE

Il est indéniable que l'implication des salariés de la SA Voyageurs depuis le début de la pandémie a permis de répondre aux exigences de l'État et des AOM et de faire circuler les trains partout en France. ...

### À NOTER

Cette prime vient en complément de la prime de pouvoir d'achat obtenue le 17 novembre dernier lors des négociations annuelles obligatoires.

### POUR RAPPEL

#### JUILLET 2021

› **Courrier** relatif à la prime Covid-19 et PEPA.

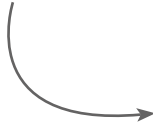
#### OCTOBRE 2021

› **Courrier** demandant l'extension des mesures octroyées sur l'Axe Atlantique.

#### LOCALEMENT

- › **Déclinaison** des courriers en régions et dans tous les CSE de la SA SNCF Voyageurs.
- › **Pose** de nombreuses DCI et de quelques préavis de grève.
- › **Interventions** dans les audiences, bilatérales et CSE.

# POUR LES AGENTS DE LA SA VOYAGEURS



**UNSA Ferroviaire**  
Union Nationale des Syndicats Autonomes

Monsieur Christophe FANCHET  
Président Directeur Général  
de la SA SNCF Voyageurs  
4, rue André Campon - CS 20012  
92122 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

Paris, le 21 juillet 2021  
Réf. : 20210714753  
Objet : Demande d'octroi auprès du Gouvernement de deuxième ligne.

Monsieur le Président,

En France, hors professions médicales et selon la DMRS, ce sont 4,6 millions de salariés du secteur privé, appartenant à 17 professions, qui ont continué à travailler sur site durant la crise sanitaire pour apporter les services indispensables à la société.

Indépendamment de leur exposition possible et des difficultés rencontrées pendant la crise sanitaire conformément, les salariés de notre Société Autonome SNCF Voyageurs souffrent d'un déficit global de reconnaissance et de réévaluation pour leurs implications.

Aujourd'hui, tout le monde d'accord sur un point : leurs implications sont fortes, malgré nos contraintes, ont permis de faire circuler les trains tels que les TGV, et continuer à assurer la production quotidienne des trains partout en France quelle que soit l'activité.

Voilà l'heure d'être reconnaissant, souligner que nous intervenons pour que notre SA SNCF Voyageurs soit éligible à l'extension de la Prime Exceptionnelle pour le Pouvoir d'Achat (PEPA) communément appelée la Prime Macron, - parce que dans le loi de finances rectificative pour 2021 publiée au Journal Officiel le 20 juillet 2021.

Dans l'attente de votre retour, veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Nathalie WETZEL  
Secrétaire Fédérale

Olivier BRODIE  
Secrétaire Fédéral

Florent MONTELET  
Secrétaire Général Adjoint

UNSA Ferroviaire  
56, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS  
Tél. : 01 21 21 21 80 - 01 21 21 21 81 - 01 21 21 21 82  
www.unsa-ferroviaire.org

**UNSA Ferroviaire**  
Union Nationale des Syndicats Autonomes

Monsieur Christophe FANCHET  
Président Directeur Général de la SA SNCF Voyageurs  
4, rue André Campon - CS 20012  
92122 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX

Paris, le 29 octobre 2021  
Réf. : 202110291777  
Objet : octroi des mesures « rémunération » à l'ensemble des agents de la SA Voyageurs

Monsieur le Président,

Nous avons pris connaissance du relevé de décisions rédigé à l'issue de la réunion de conciliation qui a été débattue le 29 octobre 2021, à la suite du présent exposé sur le périmètre de l'axe TGV Atlantique par trois établissements syndicaux représentatifs.

Même si nous pouvons nous réjouir de ces mesures, accordées à des salariés de la spécialité Traction qui ont travaillé et il est compréhensible qu'ils aient été retenus dans le cadre d'un blocage et non de négociations.

Comme vous le savez, l'UNSA Ferroviaire a toujours privilégié le dialogue social plutôt que le blocage de l'outil de production.

Dans un point de relevé de décisions, l'activité SNCF Voyages propose, pour répondre temporairement à la non-satisfaction des salariés, une prime forfaitaire pour les TGV et les autres agents des Etablissements Traction (ET) TGV A, avec un montant de 600€ net par mois, sous le nom de "prime" qui provoquera la médiatisation de cette mesure. La communication de relevé de décisions de l'axe Atlantique a, effectivement, entraîné une avalanche qui engendra de multiples courriers collectifs et de nombreuses sollicitations basées sur des revendications similaires et justifiées.

C'est donc en responsabilité que nous revendiquons, dans un esprit d'équité, l'extension de cette mesure forfaitaire à tous les salariés de la SA Voyageurs, sur le socle ACC, CTT, ASCT, GM agents de la section client, agents de SNCF Material ou encore agents des services supports des personnels de commandes, les RH, ... et cela, dès le mois de décembre 2021.

L'UNSA Ferroviaire ne peut accepter toute forme de discrimination par secteur d'expérience (Voyages, IC, Transilien et TER), par qualification, voire même par métiers.

Nathalie WETZEL  
Secrétaire Fédérale

Olivier BRODIE  
Secrétaire Fédéral

Florent MONTELET  
Secrétaire Général Adjoint

UNSA Ferroviaire  
56, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS  
Tél. : 01 21 21 21 80 - 01 21 21 21 81 - 01 21 21 21 82  
www.unsa-ferroviaire.org

Il est évident que l'application sans faille - mais non sans crainte - des personnels de la SA Voyageurs depuis le début de la crise sanitaire a permis de répondre aux exigences de filer et des ACM et de faire circuler les trains partout en France, que ce soit les trains de quinzaine ou les TGV médicaux. Les agents de la SA Voyageurs participent au rayonnement des activités et à ce titre, ils doivent tous profiter de cette mesure !

Par ailleurs, ce relevé de décisions aborde un autre item, à savoir l'engagement de l'entreprise à entamer des discussions sur la rémunération des conducteurs TGV. Dans le cadre d'un dialogue social de qualité prévu par les nombreuses allocations du Président FARANDOU, nous exposons que ces discussions sont engagées sur l'ensemble des métiers de la SA Voyageurs.

Nous vous remercions pour votre réponse aux enjeux politiques, à la fois des conducteurs, mais aussi des personnels d'accompagnement, les agents commerciaux gare incas, vente, après-vente, information, etc. ainsi que les personnes en charge de la maintenance, des circulations avant été impossibles !

L'UNSA Ferroviaire souhaite que ce point soit traité dans le cadre des prochaines négociations salariales.

Dans l'attente de votre retour, veuillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments respectueux.

Florent MONTELET  
Secrétaire Général Adjoint

Nathalie WETZEL  
Secrétaire Fédérale

Olivier BRODIE  
Secrétaire Fédéral

Philippe OZIEF  
Secrétaire Fédéral

UNSA Ferroviaire  
56, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS  
Tél. : 01 21 21 21 80 - 01 21 21 21 81 - 01 21 21 21 82  
www.unsa-ferroviaire.org

## PAR LEUR ENGAGEMENT AU QUOTIDIEN, LES AGENTS DE LA SA SNCF VOYAGEURS PARTICIPENT AU RAYONNEMENT DES ACTIVITÉS, QUELS QUE SOIENT LEUR MÉTIER OU LEURS FONCTIONS.

L'UNSA avait sollicité le président de la SA SNCF Voyageurs, par un courrier en date du 21 juillet 2021, pour qu'il intervienne auprès du gouvernement afin de rendre les cheminots éligibles à l'extension de la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat (PEPA).

### PAR AILLEURS

Après l'octroi d'une prime exceptionnelle aux agents des établissements traction TGV Atlantique pour répondre à la non-augmentation des salaires, l'UNSA s'est de nouveau adressée

à Christophe Fanchet, dans un courrier du 29 octobre 2021, pour réclamer, dans un esprit d'équité, l'extension de cette mesure à tous les personnels de la SA Voyageurs.

### AUJOURD'HUI

Le président de la SA SNCF Voyageurs, en concertation avec les activités, répond favorablement à l'UNSA-Ferroviaire et octroie à tous les salariés de la SA, quel que soit leur périmètre, une prime de reconnaissance d'un montant de 600 € brut, en complément de la prime de pouvoir d'achat obtenue lors de la NAO du 17 novembre 2021. Néanmoins, même si le montant de cette prime reste inférieur aux attentes légitimes des salariés au regard de leur niveau d'implication, elle a le mérite de leur apporter une certaine reconnaissance pour leur travail.



## ET POUR LES SALARIÉS DES AUTRES SA ?

**UNSA Ferroviaire**

Fabrice FOURNER  
Secrétaire Général des Services  
UNSA FERROVIAIRE  
18 Boulevard de Montmartre  
75009 PARIS

Mme ALBAÏRE  
Dir SA SNCV

PARIS, le 25 novembre 2021

Objet : Attribution prime 600€ agents de la SA SNCV

Chère Madame,

Par le biais d'une communication interne, nous apprenons que la SA VOYAGEURS va attribuer une prime exceptionnelle de 600€ à ses salariés sur la soirée de décembre 2021 pour récompenser leur travail durant la crise sanitaire et nous nous en félicitons.

Nous vous demandons officiellement de procéder au versement de la même prime pour les salariés de la SA SNCV.

Veuillez agréer Madame, mes respectueuses salutations.

Delier MATHIS  
Secrétaire Général

Fabrice FOURNER  
Secrétaire Général des Services  
UNSA FERROVIAIRE  
18 Boulevard de Montmartre - 75009 PARIS  
Tél. : 01 21 21 21 80 - 01 21 21 21 81 - 01 21 21 21 82  
www.unsa-ferroviaire.org

**UNSA Ferroviaire**  
Union Nationale des Syndicats Autonomes

Monsieur Luc LALLEMAND  
Président Directeur Général SNCF Réseau  
12-17 rue Jean-Philippe Rameau  
92418 LA PLAINE SAINT-DENIS

Paris, le 28 novembre 2021  
Réf. : 2021112819183

Objet : Attribution prime 600€ agents de la SA SNCF Réseau

Monsieur le Président,

Par le biais d'une communication interne, nous apprenons que la SA VOYAGEURS va attribuer une prime exceptionnelle de 600€ à ses salariés sur la soirée de décembre 2021 pour récompenser leur travail durant la crise sanitaire et nous nous en félicitons.

Nous vous demandons officiellement de procéder au versement de la même prime pour les salariés de la SA SNCF Réseau, une prime de reconnaissance pour "l'engagement et le professionnalisme de chacun".

Veuillez agréer, Monsieur le Président, mes respectueuses salutations.

Delier MATHIS  
Secrétaire Général de l'UNSA-Ferroviaire

UNSA Ferroviaire  
56, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS  
Tél. : 01 21 21 21 80 - 01 21 21 21 81 - 01 21 21 21 82  
www.unsa-ferroviaire.org

**UNSA Ferroviaire**  
Union Nationale des Syndicats Autonomes

Mme Marie DOLVECK  
Directrice Générale SNCF Gares et Connexions  
18 Boulevard de Montmartre  
75009 PARIS

Paris, le 28 novembre 2021  
Réf. : 2021112819184

Objet : Attribution prime 600€ agents de la SA SNCF Gares & Connexions

Monsieur le Directeur,

Par le biais d'une communication interne, nous apprenons que la SA VOYAGEURS va attribuer une prime exceptionnelle de 600€ à ses salariés sur la soirée de décembre 2021 pour récompenser leur travail durant la crise sanitaire et nous nous en félicitons.

Nous vous demandons officiellement de procéder au versement de la même prime pour les salariés de la SA SNCF Gares & Connexions, une prime de reconnaissance pour "l'engagement et le professionnalisme de chacun".

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

Delier MATHIS  
Secrétaire Général de l'UNSA-Ferroviaire

UNSA Ferroviaire  
56, rue du Faubourg Montmartre - 75009 PARIS  
Tél. : 01 21 21 21 80 - 01 21 21 21 81 - 01 21 21 21 82  
www.unsa-ferroviaire.org

Satisfaite du résultat obtenu pour les agents de la SA Voyageurs, l'UNSA sollicitera les autres SA pour que cette mesure soit appliquée à l'ensemble des salariés ! Si la SA Voyageurs a obtenu de bons résultats, c'est aussi grâce au travail consciencieux des agents des SA SNCF, Réseau et G&C. Quant à la SAS Fret, elle a tiré son épingle du jeu pendant la pandémie et ses agents doivent également bénéficier de la prime de 600 €. Un courrier dans ce sens a été adressé à Frédéric Delorme le 2 novembre dernier.

